

PATRICK GILLI & JACQUES PAVIOT (DIR.)

HOMMES, CULTURES ET SOCIÉTÉS

À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine



IV Schneider – 979-10-231-2299-2

HOMMES, CULTURES ET SOCIÉTÉS
À LA FIN DU MOYEN ÂGE



CULTURES ET CIVILISATIONS MÉDIÉVALES

Collection dirigée par Dominique Boutet,

Jacques Verger & Fabienne Joubert

Dernières parutions

*Les Ducs de Bourgogne, la croisade
et l'Orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*
Jacques Paviot

Femmes, reines et saintes (V^e-XII^e siècles)
Claire Thiellert

En quête d'utopies
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*La Mort écrite.
Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge*
Estelle Doudet (dir.)

*Famille, violence et christianisme au
Moyen Âge. Hommage à Michel Rouche*
M. Aurell & T. Deswarte (dir.)

Les Ponts au Moyen Âge
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

Auctoritas. Mélanges à Olivier Guillot
G. Constable & M. Rouche (dir.)

*Les « Dicter vertueulx »
d'Eustache Deschamps.
Forme poétique et discours engagé
à la fin du Moyen Âge*
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)

*L'Artiste et le Clerc. La commande
artistique des grands ecclésiastiques
à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XVI^e siècles)*
Fabienne Joubert (dir.)

*La Dérision au Moyen Âge.
De la pratique sociale au rituel politique*
É. Crouzet-Pavan & J. Verger (dir.)

*Moult obscures paroles.
Études sur la prophétie médiévale*
Richard Trachsler (dir.)

*De l'écrin au cercueil.
Essais sur les contenants au Moyen Âge*
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*Un espace colonial et ses avatars.
Angleterre, France, Irlande (V^e-XV^e siècles)*
F. Bourgne, L. Carruthers, A. Sancery (dir.)

*Eustache Deschamps, témoin et modèle.
Littérature et société politique
(XIV^e-XVI^e siècles)*
M. Lacassagne & T. Lassabatère (dir.)

*Fulbert de Chartres
précurseur de l'Europe médiévale ?*
Michel Rouche (dir.)

*Le Bréviaire d'Alaric.
Aux origines du Code civil*
B. Dumézil & M. Rouche (dir.)

*Rêves de pierre et de bois.
Imaginer la construction au Moyen Âge*
C. Dauphant & V. Obry (dir.)

La Pierre dans le monde médiéval
D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.)

*Les Nobles et la ville
dans l'espace francophone (XIF-XVI^e siècles)*
Thierry Dutour (dir.)

L'Arbre au Moyen Âge
Valérie Fasseur, Danièle James-Raoul
& Jean-René Valette (dir.)

*De Servus à Sclavus.
La fin de l'esclavage antique*
Didier Bondue

Cacher, se cacher au Moyen Âge
Martine Pagan & Claude Thomasset
(dir.)

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Hommes, cultures et sociétés
à la fin du Moyen Âge

*Liber discipulorum en l'honneur
de Philippe Contamine*



Ouvrage publié avec le concours
de la Fondation Simone et Cino del Duca (Institut de France),
du Centre d'études médiévales de l'Université Paul Valéry (EA 4583)
et du Centre de recherche en histoire européenne comparée
de l'Université Paris-Est Créteil (EA 4392)

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des lettres de Sorbonne Université

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-845-8
PDF complet – 979-10-231-2281-7

Notice biographique et bibliographie de Philippe Contamine – 979-10-231-2282-4

Introduction – 979-10-231-2283-1

I Lachaud – 979-10-231-2284-8

I Jamme – 979-10-231-2285-5

I Telliez – 979-10-231-2286-2

I Héлары – 979-10-231-2287-9

II Gilli – 979-10-231-2288-6

II Mehl – 979-10-231-2289-3

II Verger – 979-10-231-2290-9

III Lalou – 979-10-231-2291-6

III Lassabatère – 979-10-231-2292-3

III Bouzy – 979-10-231-2293-0

III Paviot – 979-10-231-2294-7

III Rimboud – 979-10-231-2295-4

III Pégeot – 979-10-231-2296-1

III Roger – 979-10-231-2297-8

III Vissière – 979-10-231-2298-5

IV Schneider – 979-10-231-2299-2

IV Lassalmonie – 979-10-231-2300-5

IV Sarrazin – 979-10-231-2301-2

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

QUATRIÈME PARTIE

Gestion et exploitation des territoires

LE ROI RENÉ ET LE BARROIS DANS LES ANNÉES 1470 L'APPORT DE SES LETTRES PATENTES

Hélène Schneider

Les duchés de Bar et de Lorraine échus au roi René, le premier par adoption du cardinal de Bar, le second par mariage avec Isabelle de Lorraine, prennent dans les années 1470 une place importante au sein de sa politique, en raison des ambitions de Louis XI qui se conjuguent avec les vicissitudes des guerres de Bourgogne. L'historiographie récente combattant l'image traditionnelle du « bon roi » établit un bilan nuancé de son œuvre de prince gouvernant, plus contestable semble-t-il en Provence qu'en Anjou¹.

La quête des origines de l'enregistrement des décisions ducaltes lorraines, connu à partir du règne de René II, a conduit à rechercher les traces de ces pratiques dans les archives des principales principautés du roi René. Or, il subsiste à Marseille un volume de minutes d'un millier d'actes concernant pour le premier tiers l'Anjou, pour le second le Barrois et pour finir la Provence, de 1470 à 1480. Dans ce registre, sont réunies 340 minutes d'actes intéressant l'administration du duché de Bar, dont l'essentiel concerne en fait les années 1475-1480².

À cette époque, René d'Anjou a délégué son autorité en Barrois comme d'ailleurs en Lorraine, depuis des décennies, à ses lieutenants et gouverneurs successifs qui tous ont acté de leur côté et, en 1479, il en vient à « arrenter » le Barrois en faveur de son petit-fils René II, pour tenter de protéger le duché de Bar de l'emprise du roi de France Louis XI. Ce dernier parvient cependant à s'y implanter en détournant à son profit les revenus de Bar-le-Duc et de sa prévôté, à la faveur d'un autre arrentement arraché au roi René, quelques

- 1 Cf. Thierry Pécout et Claude Roux, « La Provence au temps du roi René » dans *Le Roi René dans tous ses États*, dir. Jean-Michel Matz et Élisabeth Verry, Paris, Éditions du Patrimoine – Centre des monuments nationaux, 2009, p. 76, à propos de la Provence : « son œuvre demeure une succession d'échecs et d'expédients fiscaux », etc.
- 2 Archives départementales des Bouches-du-Rhône (par la suite ADBR), B 273 pour la Provence, B 274 pour le reste : deux cotes pour un seul registre. 16 minutes seulement précèdent un enregistrement plus régulier à partir de 1475 et, comme une lacune analogue se retrouve dans les deux autres parties du registre, on en est réduit à des conjectures quant à la transcription des enregistrements qui ont bien eu lieu puisque Louis Merlin est rémunéré pour cette tâche : B 274, fol. 71v^o.

semaines après le précédent. Tel est l'aboutissement provisoire de la sourde lutte entre le roi de France et son neveu dont il souhaite incorporer les biens au royaume de France. Or, les minutes de ses décisions montrent que René d'Anjou continue cependant de superviser et de trancher maintes questions, malgré les délégations de pouvoir consenties et l'éloignement dans lequel il se tient. Il s'efforce toujours d'administrer le duché de Bar depuis la Provence, en se tenant informé des situations concrètes à distance. Les graves vicissitudes du contexte politique sont évoquées aussi peu que possible : tout semble mis en œuvre pour minimiser en apparence les guerres de Bourgogne d'un côté et remplir avec la plus grande réticence les exigences de Louis XI de l'autre, sous le couvert d'une docilité consentie.

LE GOUVERNEMENT À DISTANCE : MÉTHODES, MOYENS

362

L'entourage du comte de Provence assure avec lui l'administration de ses divers États. Pour connaître les questions et répondre aux requêtes présentées, prendre les décisions convenables et les faire appliquer, trouver l'argent nécessaire aux mesures prises et à ses besoins personnels fort élevés, René recourt aux hommes de confiance qu'il a retenus à son service dans ses principautés. L'enregistrement de ses actes fait apparaître le nom des officiers, secrétaires et nobles membres de son conseil qui assistent à la prise de décision, auprès de lui en Provence : sont réunis autour du roi, par exemple, le plus souvent l'évêque de Marseille Jean Alardeau général des finances³, Palamède Forbin devenu grand président de la chambre des comptes⁴, le seigneur de La Jaille chambellan⁵, le grand sénéchal de Provence Giovanni Cossa, Honorat de Berre seigneur d'Entrevennes grand maître de l'hôtel, Saladin d'Anglure seigneur d'Étoges, le prévôt de l'église de Marseille Jean de Vaux, trésorier de Provence, enfin Pierre Leroy, dit Benjamin, secrétaire puis vice-chancelier jusqu'à sa disgrâce⁶. Ce dernier signe une soixantaine de lettres concernant le Barrois : il est donc bien au courant des affaires.

3 Noël Coulet, « Le personnel de la chambre des comptes de Provence sous la seconde maison d'Anjou (1381-1481) », dans *La France des principautés. Les Chambres des comptes, XIV^e et XV^e siècles. [Actes du] Colloque tenu aux Archives départementales de l'Allier, à Moulin-Yzeure, les 6, 7 et 8 avril 1995*, dir. Philippe Contamine et Olivier Mattéoni, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, coll. « Histoire économique et financière de la France. Animation de la recherche », 1996, p. 135-148.

4 Jean Favier, *Le Roi René*, Paris, Fayard, 2008, p. 636.

5 C'est Jean de La Jaille, seigneur de La Jaille et de La Roche-Talbot ; la famille s'implante en Lorraine.

6 L'enregistrement d'Anjou signale sa forfaiture à l'égard du roi René, le 17 septembre 1479 et sa mort le 23 ; ADBR, B 274, fol. 55 et 56v^o.

Le conseil œuvre activement et régulièrement : ses membres siègent, éventuellement de manière informelle et restreinte, autour du roi René à Avignon, Aix-en-Provence ou Marseille, mais aussi dans toutes ses villégiatures, dans les résidences de Pertuis ou Peyrolles notamment⁷. Leurs réunions permettent d'ailleurs de préciser l'itinéraire du prince et démontrent qu'il demeure toujours soucieux de ses affaires, alors qu'on le dit souvent désabusé et goûtant confort et repos, dans de coûteux séjours. Parmi les conseillers présents en Provence, viennent siéger divers officiers du Barrois qui font le voyage : Jacquemin de Gécicourt, receveur général du duché de Bar, Philibert de Stainville grand sénéchal de Barrois et bailli de Bar⁸, Philippe de Lenoncourt grand écuyer d'écurie, lieutenant au duché de Bar et gouverneur⁹, André de Gueuf prévôt et receveur de Pont-à-Mousson, Jean de Seraucourt bailli de Bassigny¹⁰, Louis de Florenville bailli de Clermont¹¹, tous sont venus participer au conseil autour du prince et exposer leurs affaires. Il s'agit, essentiellement, des baillis et des principaux officiers de recette, hommes sûrs et soumis, issus pour la plupart de familles nobles et réputées pour leur fidélité, en particulier à travers les vicissitudes des guerres de Bourgogne. Certains de ces hommes sont plus proches du roi René, de ses préoccupations et de ses goûts que les autres : Nicole Merlin par exemple qui lui envoie un livre d'astrologie, écrit en allemand, historié et signé, pour le prix duquel le receveur général de Barrois est requis de lui verser cinquante écus¹². Font aussi le lien entre le prince et le Barrois, des membres de la famille d'Anjou : René II son lieutenant général¹³ et surtout le bâtard de Calabre très présent dans les préoccupations et les décisions enregistrées, qui séjourne souvent auprès de son parent¹⁴.

Quoi qu'il en soit, les hommes qui font le voyage de Provence, souvent plusieurs fois de suite pour rendre compte, informer, solliciter une faveur, un appui, une nomination, obtenir un avis, un soutien, l'avancée d'une question épineuse par un acte d'autorité ou parce qu'ils sont appelés par René d'Anjou pour donner

7 Albert Lecoy de La Marche, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires, d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, Firmin-Didot frères, fils et C^{ie}, 1875, t. II, p. 437-497, a utilisé ce document pour établir l'itinéraire de René d'Anjou ; cf. au sujet de ses résidences : Françoise Robin, « Le décor d'une vie princière », dans *Le Roi René dans tous ses États, op. cit.*, p. 150-183.

8 Notamment en février 1477, novembre 1479 et avril 1480 à Aix ; ADBR, B 274, fol. 98-99, 123, 127 et 128.

9 Le 16 avril 1477 à Aix-en-Provence et en juillet 1477 à Avignon.

10 le 4 septembre 1479 au palais d'Aix ; ADBR, B 274, fol. 123.

11 Le 20 mars 1477 à Aix-en-Provence ; *ibid.*, fol. 103.

12 Ordre de paiement du 4 mai 1478 à Aix-en-Provence ; *ibid.*, fol. 108.

13 Une seule fois mentionné présent et, à Aix, désigné comme « Monseigneur de Lorraine » le 5 novembre 1479 ; *ibid.*, fol. 124^v.

14 Il reçoit notamment la seigneurie de Marville ; *ibid.*, fol. 105^v.

leur avis, recevoir un ordre, ceux-là connaissent les deux principautés, leurs institutions propres, leurs pratiques administratives et peuvent échanger idées et méthodes de travail : ils représentent avec l'autorité princière, l'élément essentiel de la cohésion, de la communication et de l'efficacité administrative dans ses États, ainsi que de la circulation des nouvelles.

L'exemple des offices de recette montre l'efficacité du système : les enregistrements attestent que le roi René et son conseil connaissent en détail les diverses instances comptables et savent d'expérience pour quelles sommes ils peuvent les solliciter. Les revenus de Provence ne contribuent guère à l'administration du Barrois¹⁵, pas plus que l'inverse, semble-t-il, mais tous les États participent aux dépenses personnelles du « bon roi » et aux frais de ses expéditions militaires¹⁶. La venue des officiers de Barrois, qui jouent aussi le rôle de convoyeurs de fonds, conduit probablement à la prise de décisions intéressant plus particulièrement le duché en leur présence ou dans les jours qui suivent leur passage, mais les minutes d'enregistrement ne fournissent pas suffisamment de précisions, notamment sur les noms des témoins pour permettre d'affirmer avec sûreté les corrélations¹⁷.

364

Sans nécessairement participer pleinement aux réunions autour du roi René, des officiers barrois de rang plus modeste ont fait également le déplacement : le 17 février 1476, une lettre prie le bailli de Bassigny de défrayer son gruyer d'un voyage effectué en Provence¹⁸. Quelques remboursements en faveur du prévôt et procureur de Briey, du prévôt de Sancy et Pierrepont notamment, laissent à penser que René leur demande aussi bien de menues sommes que de plus importantes et en vient parfois à des formes de mendicité : cinq francs empruntés à Didier Thiébaud receveur de Briey « de la main à la main »¹⁹. Ces hommes veillent à se faire rembourser et lui présentent à leur tour des requêtes, nouant ainsi des liens.

Les officiers de Provence ou d'Anjou en échange viennent manifestement en Barrois, même si peu d'actes l'indiquent en fait clairement : le 4 octobre 1478, René demande à la chambre des comptes de Bar une avance que Jean

15 Il y a de rares échanges entre Anjou et Barrois : par exemple, la recette générale de Barrois contribue en 1476 au remboursement de gages d'un valet des pages engagé en Anjou en 1467-1468 ; *ibid.*, fol. 89^v.

16 C'est le trésorier général d'Anjou qui doit verser à Philippe de Lenoncourt 944 l. 11,5 s. pour les services qu'il a rendus au feu duc Jean de Calabre, au royaume de Sicile ; *ibid.*, fol. 28.

17 Par exemple, il est probable que Philibert de Stainville est à Lyon auprès du roi René quand ce dernier le nomme le 8 mai 1476 bailli de Bar, car sa présence est attestée le 16 mai suivant quand est nommé un nouveau clerc juré dans la prévôté de Bar.

18 À Marseille ; ADBR, B 274, fol. 76.

19 *Ibid.*, fol. 74^v. Vis-à-vis de ses officiers de Provence, la démarche est encore plus fréquente ; il semble que le comte ponctionne parfois ses visiteurs sans vergogne.

de Kœur, prévôt de Saint-Mihiel, lui a consentie par l'intermédiaire de Jean de Vaux, seigneur du Breuil, viguier de Marseille²⁰. Le 4 novembre 1479, il décide l'envoi de son chambellan Jean seigneur de La Jaille et de son rational de la chambre des comptes l'archevêque d'Aix Guillaume de Lessart pour apurer les comptes de Jaquemin de Génicourt, receveur général de Barrois jusqu'au 30 septembre 1479, date après laquelle débute l'arrentement du Barrois à son petit-fils René II ; il a antérieurement envoyé sans succès, son vice-chancelier Pierre Leroy, dit Benjamin, avec d'autres pour enquêter sur cette instance, car il avait eu connaissance d'exactions commises par certains officiers²¹. Le roi René se montre très soucieux en cette affaire longuement enregistrée, de recueillir les reliquats éventuels, d'obtenir jugement, punition et réparation des coupables, ses ambassadeurs devant bénéficier de l'assistance des officiers, mais aussi des justiciers, vassaux et sujets de Barrois. Le « général des finances » en Provence corrobore cette décision. Toutes ces tractations et leurs implications juridiques et financières en raison notamment des imbrications de ressorts ont sûrement engendré quantité d'échanges entre les officiers mais dont le contenu échappe aux sources conservées.

Les relations entre Anjou, Provence et Barrois ont entraîné le déplacement ou la dispersion de certaines familles : nombre de lignages se sont illustrées au service du roi René en Anjou et en Provence avant de venir faire souche en Lorraine et en Barrois à la fin du xv^e siècle. Les Merlin, les Beauvau, les La Jaille tous connus comme officiers dans le comté de Provence, pour ne citer qu'eux, ont déjà l'un ou l'autre parent installé en Lorraine ou Barrois. En Provence, parmi les secrétaires, Louis Merlin signe les deux tiers des minutes d'enregistrement. Il porte le même nom qu'un officier au service de René II, qui après avoir assumé des responsabilités financières et réglé quantité de litiges dans les possessions duciales de Normandie et de la Somme, deviendra le trésorier général des finances du duc²² et son président de la chambre des comptes de Barrois²³.

Le mouvement s'accroît dans les années 1480, en raison du rattachement de la Provence et de l'Anjou au royaume de France ainsi que des liens tissés par René II en séjournant auprès de son grand-père : certains des témoins

20 *Ibid.*, fol. 112.

21 *Ibid.*, fol. 125 à 126.

22 Plusieurs tentatives de création d'une trésorerie générale semblent avoir échoué auparavant au profit de la personne d'Antoine Gelé, écuyer de cuisine de René d'Anjou, notamment.

23 Il bénéficie de quantité de mandats, devient en 1484 capitaine de Revigny puis reçoit des missions d'audition de comptes et de collecte de fonds ; Étienne Delcambre, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 Meurthe-et-Moselle. Série B – Lettres patentes du duc René II (1473-1508) ; registres B 1 à B 11*, Nancy, Impr. A. Humblot, 1949, p. 121.

de la lutte inexpugnable entre le roi René et son neveu Louis XI, n'ont pas été tentés de passer ensuite au service du roi de France. René d'Anjou, pour maintenir son autorité sur le duché de Bar malgré la distance, s'intéresse de près à toutes sortes de questions : il reçoit par courriers des requêtes variées, particulièrement en matière financière : pour des dettes non liquidées²⁴, pour des dons octroyés mais demeurés sans effet²⁵, des services non rétribués ; s'y ajoutent des litiges réclamant des informations complémentaires. Certains des retards de paiement manifestent probablement la résistance des officiers locaux aux exigences princières²⁶, d'autant que les lettres voyagent souvent par leur entremise. Louis Merlin, secrétaire en Provence, part fréquemment pour Bar et se charge de commissions diverses. On le voit représenter un clerc souhaitant résigner sa prébende²⁷ pour en demander l'acceptation par le duc. La résignation peut aussi se faire par simple lettre, ou bien René d'Anjou désigne lui-même par écrit ceux à qui il donne pouvoir de recevoir la résignation de prébende et mission d'établir les attestations officielles : c'est le cas de deux chanoines et du prévôt de La Chaussée pour une prébende qui change de titulaire à Sainte-Croix de Pont-à-Mousson²⁸. Le receveur général Jacquemin de Génicourt fait le déplacement avec un auditeur de la chambre des comptes, Mengin Thierion, pour rendre compte des affaires du duché de Bar en Provence²⁹. Le 17 février 1476, René confère au comte de Salm l'autorité sur le bailliage de Saint-Mihiel, en qualité de lieutenant, en raison de sa propre absence et de celle du duc de Lorraine³⁰.

Il n'y a donc pas un type unique de procédure réglementée pour un cas donné et l'administration demeure souple. En particulier pour les nominations aux offices et aux prébendes, les corrections d'abus simples, les délégations de pouvoir sont fréquentes : le prévôt de Pont-à-Mousson est par exemple autorisé à changer le personnel de l'hôpital Notre-Dame de Pont-à-Mousson s'il ne

24 800 écus sur une ancienne dette de 1 600 dues à Catherine de Seraucourt, demoiselle de la suite de Yolande d'Anjou et veuve d'Hardouin du Plessis ; ADBR, B 274, fol. 88v^o-89.

25 Une rente octroyée par Jean de Calabre décédé en 1470 est assignée en 1476 sur la recette de la prévôté de Pont-à-Mousson ; *ibid.*, fol. 95v^o-96 ; Jean de Savigny écuyer demande la jouissance, avec son beau-père Jean de Varnencourt, de gagnages situés à Longchamps-sur-Aire dans la prévôté de Saint-Mihiel.

26 Michel Le Mené, « La chambre des comptes d'Anjou et les libéralités princières », dans *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 43-54, analyse pour l'Anjou ces réticences des officiers, plus difficiles à cerner en Barrois.

27 Nicolas Mairesse à Sainte-Croix de Pont-à-Mousson ; ADBR, B 274, fol. 129.

28 Le roi René s'intéresse particulièrement à cette collégiale, principal établissement religieux de la capitale du marquisat de Pont-à-Mousson ; *ibid.*, fol. 106v^o, 107v^o, 124v^o et 129.

29 On le sait par le remboursement des frais ; *ibid.*, fol. 104r : le 18 juillet 1477 à Avignon.

30 *ibid.*, fol. 77v^o.

remplit pas les engagements de la fondation en matière de célébration des offices, d'accueil et de soin des pauvres³¹.

Pour des questions plus complexes, René ne s'engage pas sans complément d'enquête et prend ses décisions en Provence si le cas est clair ou désigne les juges des procès à tenir en Barrois, en leur adressant mémoire des informations réunies. Ainsi, à propos d'un conflit survenu à Sainte-Croix de Pont-à-Mousson que la confrérie Saint-Nicolas a quittée pour s'installer à Saint-Laurent, le roi René a demandé instruction du conflit puis donné lettres patentes demeurées sans effet. Pour en finir, d'Arles le 25 janvier 1479, il charge le conseil de Barrois de juger l'affaire³².

À propos de plusieurs autres procès, on le voit adresser des lettres d'anticipation et désigner lui-même les juges. Il s'intéresse de plus près à certaines affaires mais semble toujours soucieux du maintien général de son autorité et de l'efficacité du gouvernement des affaires. Il invite à la contrainte face à divers abus davantage semble-t-il que ne le fera son petit-fils : Guillaume du Châtelet doit par exemple être forcé à restituer ce qu'il a volé au prieuré de Bar³³, les habitants de la prévôté de Pont-à-Mousson à nettoyer rues et fossés de leurs localités, divers vassaux à remplir leurs devoirs de reprise³⁴.

Comme le roi René intervient en tout domaine et à tout niveau, on pourrait craindre des querelles de pouvoir entre lui et les lieutenants et gouverneurs qu'il a désignés pour le remplacer. Des confusions fréquentes devraient survenir dans le traitement simultané des mêmes affaires par lui-même et ses lieutenants, par des officiers rivaux. Or, il n'en est rien, apparemment du moins, alors qu'aucune règle générale de répartition des tâches entre René d'Anjou et son petit-fils René II ne semble avoir été mise par écrit et appliquée. Un seul acte enregistré indique une tentative de fraude de la part d'un sujet et montre que le roi René respecte la décision de son petit-fils. Il s'agit de la nomination du grand sergent de la chàtellenie d'Arrancy dont René II, en qualité de gouverneur, a pourvu Jean Flory dès le 22 janvier 1475 alors qu'il est à Mirecourt et une seconde fois le 28 octobre suivant à Bar. Cependant, un autre candidat, Colignon Mutet est allé solliciter l'octroi de l'office auprès du roi René qui le lui a consenti et dont le bailli de Saint-Mihiel l'a mis en possession. René d'Anjou, informé de la

31 Le prévôt André de Gueuf est déjà prié dans un premier temps d'intervenir pour appeler les clercs à la soumission le 17 février 1476 ; *ibid.*, fol. 78.

32 Chef-lieu du marquisat de son nom, la ville de Pont-à-Mousson doit être solidement « tenue ».

33 Par vol avec effraction, huit fenêtres ont été brisées ; ADBR, B 274, fol. 129v°.

34 *Ibid.*, fol. 77v°, 72v° et 75v° : il s'agit en particulier de contraindre les feudataires de la seigneurie de Viviers dans le marquisat de Pont-à-Mousson, à faire leur devoir envers le comte de Salm, ordre répété en 1475 et 1476.

double nomination, le déboute et confirme la lettre de son petit-fils³⁵. Il précise à cette occasion avoir donné à ce dernier le gouvernement du duché de Bar avec autorité de pourvoir aux offices, le cas échéant³⁶.

L'enregistrement n'est pas exhaustif ; il est donc difficile de se représenter dans quelles proportions les décisions du roi René y figurent ; du moins, le fait que les enregistrements les plus nombreux concernent 1476 avec 98 minutes puis 1479 avec 59, autorise-t-il à conjecturer que l'attention du prince ne se relâche pas, malgré la distance, le temps qui passe et l'expérience grandissante de son petit-fils René II, titulaire de la Lorraine voisine. Ce dernier prend d'ailleurs bien soin, lorsqu'il acte dans les affaires du Barrois d'adopter une titulature appropriée et intervient, semble-t-il, moins que son grand-père³⁷.

Les principales instances auxquelles ce dernier recourt pour relayer son autorité en Barrois sont donc la chambre des comptes et les baillis : ce sont les destinataires de la plupart de ses lettres pour leur information et pour l'exécution de ses décisions ; il recourt plus rarement au conseil, instance de décision plus que d'exécution, mais ces deux organes agissent en fait de concert, nombre de conseillers appartenant à la chambre des comptes. Les deux instances ont coutume dans le duché de Bar d'enquêter, exposer et décider ensemble les affaires courantes. Diverses pièces d'archives témoignent de ce mode de gouvernement collégial, par les officiers en l'absence du prince³⁸.

368

PRÉDOMINANCE DES QUESTIONS FINANCIÈRES DANS LES DÉCISIONS ENREGISTRÉES

Le contenu de ce registre conforte, principalement pour la Provence et pour l'Anjou, la piètre réputation de gestionnaire dispendieux et somptuaire du roi René³⁹ : les minutes de décisions enregistrées attestent bien que la Provence en particulier souffre de prélèvements constamment répétés non pas seulement sur les biens acquis et sur les recettes comptables, mais aussi sur les revenus à

35 les nominations de René II : Nancy, Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle (par la suite ADMM), B 1, fol. 233v^o et 304 ; la décision de René d'Anjou : ADBR, B 274, fol. 87 ; la seigneurie d'Arrancy dans la Meuse est alors partagée entre le Barrois non mouvant et le duché du Luxembourg.

36 ADBR, B 274, fol. 87.

37 Les enregistrements de ses lettres patentes sont peu nombreux (moins de 10 actes en 1477 : ADMM, B 1), les actes du trésor des chartes encore moins ; il s'intitule toujours gouverneur et lieutenant du duché de Bar quand il acte en Barrois au nom de son grand-père, lequel continue à nommer la plupart des officiers.

38 En particulier le registre du secrétaire Henriet recensant diverses tâches entre 1445 et 1469 ; ADMM, B 768, 10.

39 Les lettres patentes enregistrées sont plus nombreuses en Provence et en Anjou, à concerner les matières financières, que dans le duché de Bar et portent sur des sommes plus élevées (des milliers de livres parfois).

venir, en particulier sur la traite des céréales et de la laine ou des moutons qui sortent de Provence et sur la gabelle du sel qui remonte le Rhône⁴⁰. Les sommes prélevées servent à rembourser des dettes, payer des fournisseurs ou assurer des pensions en attendant qu'un office lucratif vacant ne puisse être conféré au débiteur. Elles peuvent atteindre plusieurs milliers de florins par mandat : dépenses de l'hôtel, salaires de gentilshommes se trouvent au même niveau que la supplique d'un marchand de Lyon⁴¹. Il en va de même en Anjou où le produit escompté de la traite des vins est fréquemment versé au bénéfice du roi René⁴² ou plus souvent encore d'un créancier qui reçoit du prince l'autorisation de sortir de ses pays la quantité de denrées dont le montant de la taxation équivaut à celui de sa créance à son égard.

En Barrois, le revenu des taxes sur les marchandises, plus dispersé entre les recettes locales, est difficile à appréhender pour le prince. Celui-ci recourt donc de préférence à la levée d'aides. Le montant varie de soixante florins du Rhin réclamés aux habitants de la sénéchaussée de La Mothe et Bourmont, en février 1476⁴³, pour défrayer le gruyer de Bassigny d'un voyage effectué en Provence, à trois mille florins sur les habitants de Bar et de Saint-Mihiel, en juillet 1475 pour le roi René « pour ses affaires »⁴⁴, en passant par un impôt sur les habitants et propriétaires de Pont-à-Mousson, y compris les nobles et les gens d'Église, pour réparer les fortifications et sous menace de saisie partielle de leurs biens⁴⁵. À trois reprises en 1477-1478, les officiers sont appelés à lever les aides nécessaires, sans que le montant en soit précisé, pour subvenir à l'entretien de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, qui séjourne alors plutôt en Anjou

40 Par exemple, à la Bastide de Marseille, le 26 décembre 1475, il prie son trésorier général de Provence Guillaume de Remerville de payer de sa part, sur les surplus de la vente du sel au grenier de Pont-Saint-Esprit, pour la part de l'Empire, 2 316 florins à Jean de Vaulx pour diverses dettes, gages de serviteurs et menus plaisirs ; ADBR, B 274, fol. 34v° et B 273, fol. 149v°.

41 *Ibid.*, B 274, fol. 178 : René donne mandat de demander aux États de Provence la levée d'une aide de 16 florins par feu pour obtenir 28 000 florins destinés aux dépenses de 1476 : mandat du 24 novembre 1476 à Saint-Cannat ; quelques mois plus tard, le 10 mai 1477, il ordonne de prélever sur cette somme 3 720 florins au bénéfice du receveur d'Aix ; pour le marchand de Lyon, *cf.* fol. 182v° et 184.

42 Par exemple, à Avignon le 20 août 1478, René d'Anjou ordonne à Jean Bernart, trésorier d'Anjou, de prélever sur la recette de la traite en Anjou 5 000 livres tournois destinées à sa propre dépense ordinaire .

43 ADBR, B 274, fol. 76.

44 Acte passé à La Bastide d'Aix le 20 juillet 1475 ; *ibid.*, fol. 73v° ; autre exemple : en février 1476, levée d'un impôt de 126 florins du Rhin sur les habitants et détenteurs de biens dans la sénéchaussée de La Mothe, pour dédommager les offices compétents qui avaient versé pareille somme aux « suyssaires » pour la garde de la ville pendant les guerres de Bourgogne.

45 *Ibid.*, fol. 78.

semble-t-il, mais dont la présence dans le duché de Bar, dans les années 1460, fut l'occasion de gros travaux et de nombreuses chasses et autres réjouissances⁴⁶.

L'ensemble manifeste une connaissance précise des populations et de leurs capacités financières de contribution⁴⁷. Pourtant, René d'Anjou qui a moins longuement séjourné dans l'Est que dans ses autres possessions, en particulier dans les dernières décennies de son règne⁴⁸, y a également noué et conservé semble-t-il, moins de relations personnelles. De ce fait, prélèvements et faveurs demeurent apparemment plus mesurés qu'ailleurs : les solliciteurs dont il connaît personnellement le cas sont moins nombreux et l'exposé du secrétaire Louis Merlin moins loquace dans le registre, à propos des suppliques, que pour celles d'Anjou.

370

Remise d'impôt ou de dette, autorisation de prélèvement gracieux de bois ou autre, octroi de pension, ces faveurs sont parfois précisément motivées par des services rendus ou des dommages causés. Par exemple, le passage ou séjour d'hommes d'armes, à l'occasion des guerres de Bourgogne, provoque des frais et dégâts dont le duc prend la charge sous forme d'exemption d'impôts : exemption de toutes les localités de la prévôté de Briey pour quinze ans à compter de décembre 1475 ; le mois suivant les prévôtés de Sancy et Pierrepont connaissent le même sort pour dix ans, Châtillon-sur-Saône pour quinze ans en février 1475, Longwy pour trois ans en avril 1476, Lamarche enfin pour trente ans le 31 mai 1476, en compensation semble-t-il, de l'obligation qui lui est faite le même jour, de payer le solde de la rançon versée aux Bourguignons pour que ceux-ci épargnent le feu à la ville⁴⁹. Les requêtes et l'intervention des officiers conduisent donc René d'Anjou à une administration relativement nuancée.

LE ROI RENÉ, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LES « ARRETEMENTS DU BARROIS »

Ce mode de gouvernement à distance par le prince est souvent le lot du Barrois au xv^e siècle. En effet, René d'Anjou a hérité le duché du cardinal de Bar, par adoption⁵⁰. Très vite, il en délègue l'administration avec le titre de lieutenant

46 La comptabilité du gruyer de Bar Pierre Xaubourel notamment le reflète : Bar-le-Duc, Archives départementales de la Meuse (par la suite ADM), B 697 et B 698.

47 La partie de l'enregistrement consacrée à la Provence s'intitule d'ailleurs « Provence, mandements et lettres de finances », même si, en minorité, elle contient des nominations d'officiers et autres décisions ; ADBR, B 273, fol. 133 et suiv.

48 Son itinéraire établi par Lecoy de La Marche (*cf. supra*, n. 7), atteste sa présence à Bar-le-Duc et Saint-Mihiel entre mars et mai 1445 et ensuite un dernier séjour en Barrois entre juin 1463 et août 1464.

49 ADBR, B 274, fol. 74^v, 75, 79^v et 80^v.

50 Pour ce qui suit, Georges Poull, *La Maison ducale de Lorraine, devenue la maison impériale et royale d'Autriche, de Hongrie et de Bohême*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, a rassemblé l'essentiel des références.

général des duchés de Lorraine et de Bar à son second fils Louis, âgé de onze ans, le 12 mai 1439 ; puis, après le décès de celui-ci, il désigne à sa place l'aîné Jean de Calabre, le 1^{er} juillet 1445. Ce dernier, rapidement engagé par son père dans les luttes italiennes contre les Aragonais, cède alors la lieutenance du Barrois à l'époux de sa sœur aînée Yolande, Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, qui accompagnera d'ailleurs plus tard son beau-frère Jean de Calabre dans ses expéditions militaires. Il est nommé le 24 août 1456, moyennant le versement annuel d'une somme de deux mille francs. Ferry de Vaudémont administre avec beaucoup de soin les États qui lui sont confiés et acte généralement à Joinville, Bar-le-Duc et Saint-Mihiel jusqu'à son départ pour le royaume de Sicile dont il est nommé également lieutenant général, le 21 août 1459. À partir de là, il partage son temps entre Italie, Provence, Barrois et Vaudémont, accompagnant enfin le duc Jean de Calabre en Catalogne en 1467. Tous deux actent en faveur du Barrois, en alternance, selon leurs possibilités.

À l'automne 1470, après la disparition de Ferry⁵¹, René d'Anjou cède le gouvernement du duché de Bar à son petit-fils René, futur duc de Lorraine, avec le titre de lieutenant général. En cette qualité, ce dernier fait son entrée à Bar⁵² mais acte peu pour le duché de Bar dans les années 1470⁵³. René d'Anjou, malgré les nombreuses délégations de pouvoirs qu'il a consenties, continue en effet à exercer son autorité et à intervenir à sa guise en tout domaine : la délégation de pouvoir ne diminue nullement son autorité ou ses droits, abstraction faite des sommes consenties aux lieutenants. Ceux-ci sont toujours des proches avec lesquels le roi René n'entre pas en conflit, car il leur démontre qu'ils partagent une communauté d'intérêts.

Après les échanges fructueux avec Charles VII, l'avènement de Louis XI, neveu du roi René par sa mère Marie d'Anjou, incite à la plus grande prudence : le roi de France, plus que jaloux de sa propre autorité, essaie par tous les moyens possibles de s'introduire dans l'héritage de son oncle qui l'en exclut encore, dans son troisième testament dicté le 22 juillet 1474⁵⁴.

Dès lors querelles, concessions et intrigues se multiplient : Louis XI a déjà notamment, parmi les péripéties diplomatiques des guerres de Bourgogne, promis et juré à René II, le 16 juin 1476, de ne pas le délaisser ni l'abandonner, de garder et de défendre ses pays de Lorraine, Bar et Vaudémont et de ne jamais conclure aucune paix qui ne l'inclurait ; il manifeste aussi concrètement ses

51 Le 22 septembre : la date est donnée par A. Lecoy de La Marche, *Le Roi René...*, *op. cit.*, t. I, p. 418 ; Ferry est décédé à Joinville le 31 août 1470.

52 ADMM, B 416, fol. 241-243.

53 Moins de 20 enregistrements d'actes pour le Barrois de 1473 à 1478 ; ADMM, B 1.

54 AN, J 932, fol. 14 ; BnF, ms. latin 6010, fol. 175 ; ADMM, 3 F 438, fol. 276 et suiv.

bons sentiments en rendant enfin à son oncle le château et la terre de Louppy, le 30 juin 1476⁵⁵.

René d'Anjou parfaitement conscient du désir de Louis XI d'annexer le duché de Bar au royaume de France, cherche les moyens de renforcer juridiquement l'emprise de son petit-fils sur cette principauté et prépare en secret l'arrentement du Barrois à René II pour six ans, moyennant quatre mille écus d'or par an. Il conclut cet arrangement le 31 juillet 1479, pour prendre effet à dater du 1^{er} octobre suivant⁵⁶. Est-ce intentionnellement que l'enregistrement de cette décision se trouve noté au milieu des minutes d'actes intéressant l'Anjou, alors que ce type d'erreur est rare dans le registre⁵⁷ ?

René d'Anjou ordonne à ses officiers et à ses sujets de Barrois d'obéir à René II, le 20 août 1479⁵⁸. Il souhaite que ces dispositions ne soient pas connues de Louis XI, bien conscient tout comme son entourage du danger que présenterait la réaction de ce dernier à cette nouvelle. Cependant le secret est vite éventé malgré les précautions prises.

372

Sans doute faut-il placer à l'automne de cette année-là une lettre des gens des comptes du duché de Bar aux gens du conseil du duc de Lorraine datée du 5 octobre, attestant qu'il n'y aura aucun obstacle à l'entérinement des lettres du roi de Sicile en faveur du duc de Lorraine mais déconseillant pour le moment toute prise de possession, en raison des protestations des gens du roi de France à Bar. Ces protestations risquent d'être telles qu'en cas de prise de possession par ou au nom de René II les officiers de Bar craignent que l'« on n'y résiste par la force, qui serait la totale destruction de ce pays et pourrait tourner au grand dommage du roy de Sicille et de notre dit seigneur ». La lettre ajoute que le receveur général de Barrois Jacquemin de Génicourt prend la route pour la Provence, qu'il vaut mieux attendre son retour et l'avis de René d'Anjou, « car la possession n'y fait rien », et précise qu'aucune somme perçue depuis le 1^{er} octobre ne sera affectée sans son autorisation⁵⁹.

C'est en effet le moment où les comptes sont apurés : avant l'arrentement à son petit-fils, le grand-père très soucieux de recouvrer les sommes qui lui sont dues, envoie son chambellan Jean de La Jaille et Guillaume de Lessart, archevêque d'Aix, à Bar, afin d'assurer l'audition et le contrôle des comptes du receveur

55 ADM, B 1336 et B 1339, alors qu'il avait rendu, venant de rencontrer le roi René à Lyon, les autres terres du Barrois saisies le 15 novembre 1475 : Bar-le-Duc, Kœur, Gondrecourt, Morley et Revigny, lieux de contestations de frontière pour Gondrecourt et séjours prisés par le roi René.

56 Avec obligation de payer les officiers de Barrois ; René d'Anjou renonce ensuite aux mandats de paiement, mais continue à nommer des officiers, intervenir dans les procès...

57 ADBR, B 274, fol. 54.

58 *Ibid.*, fol. 121.

59 BnF, Lorraine 11, fol. 98.

général du Barrois pour les six dernières années finissant au 30 septembre 1479, de manière à prendre connaissance de l'état des finances, car il a eu vent d'exactions et que les procureurs envoyés pour instruire cette affaire ont échoué. Les ambassadeurs dépêchés ont pour mission d'incarcérer les coupables qui seront tenus de réparer les dommages. En cas de reliquats sur la recette générale, les sommes devront lui être versées par le receveur général⁶⁰.

Cependant Louis XI réclame l'abrogation de cette décision et exige d'être lui-même le bénéficiaire de l'arrentement du Barrois, ses hommes d'armes occupent Bar⁶¹. René d'Anjou s'efforce de temporiser et de ménager intérêts et susceptibilités divers : il finit par concéder Bar et sa prévôté au roi de France, mais pas gratuitement, et donne commission à Jean Alardeau, évêque de Marseille, et à Honorat de Berre, seigneur d'Entrevennes, son maître d'hôtel pour aller traiter avec le souverain, de l'arrentement des revenus de la ville, halle et prévôté de Bar à son profit, moyennant la somme qu'ils jugeront raisonnable ; il avertit René II que Bar-le-Duc et sa prévôté sont exclues de l'arrentement dont il vient de bénéficier⁶².

Huit jours plus tard, le 15 novembre 1479, René d'Anjou, pour renforcer juridiquement la position des Angevins et relativiser la faveur consentie par force à Louis XI, cède nommément le Barrois en héritage à sa fille Yolande et après elle à René II. Il précise vouloir par cette décision irrévocable que « le duché de Bar demeure tousjours en son entier comme dict est et que si pour l'advenir [...] nous en faisons aucune alienation, division [...] voulons et entendons qu'elles soient nulles et de nul effet » : il évoque nommément la possibilité d'une telle cession sous l'effet de menaces, subornements ou autres pressions⁶³.

En même temps, les négociations avec Louis XI sont menées par ses hommes de confiance : Jean Alardeau, évêque de Marseille, et Jean de La Jaille accompagnés par maître Nicole Merlin, frère de Louis son fidèle secrétaire⁶⁴, et aboutissent : le 8 janvier 1480. Le roi René concède pour six ans à Louis XI, la ville de Bar et sa prévôté, moyennant six mille livres de rente par an.

Mais René d'Anjou prend soin d'écrire le même jour deux lettres à son petit-fils le duc de Lorraine : dans la première, il lui déclare que Louis XI est satisfait

60 ADBR, B 274, fol. 125-126v°.

61 *Ibid.*, fol. 124v°.

62 *Ibid.* ; A. Lecoy de La Marche, *Le Roi René...*, *op. cit.*, t. I, p. 419-420 (7 novembre 1479).

63 ADMM, 3 F 432, fol. 172 ; 3 F 438, fol. 15 ; B 416, fol. 41.

64 Le 17 janvier 1480, à Aix, René demande à Jacquemin de Génicourt, receveur général de Barrois, de dédommager maître Nicole Merlin pour un cheval « gâté » dans l'accompagnement des ambassadeurs envoyés à Louis XI pour cette négociation ; le 25 février 1480, il le sollicite de rembourser au seigneur de La Jaille les frais de son ambassade auprès du roi de France, en compagnie de l'évêque de Marseille et du grand maître d'hôtel.

d'avoir obtenu Bar, ajoutant « je suis pour toujours me contenter de ce qu'il plaira au roi ». Par une autre lettre datée du même jour, il indique à René II, l'autre facette, ou plutôt le fond réel de sa pensée : « Au regart de ma duchié de Bar et des places d'iceluy, gardez-les bien tousjours à mon obéissance, car le cas vous touche apres moy ». René II, qui a séjourné auprès de lui de juin à novembre 1479 en Provence, suit de près les « manœuvres » de son grand-père, avant de s'embarquer à Marseille pour Venise accompagné par Palamède Forbin, homme de Louis XI : diversion, échappée⁶⁵ ?

Le 12 janvier 1480, le souverain atteste que le roi René duc de Bar lui a cédé l'arrentement du revenu des ville et château de Bar pour six ans moyennant six mille livres par an. Dans ce contexte, René d'Anjou continue jusqu'en juin 1480, quelques semaines avant sa disparition, à nommer des officiers, attribuer des prébendes, ordonner des versements. Les officiers de finances de la ville et prévôté de Bar établissent une comptabilité au bénéfice de Louis XI, tandis que la recette générale rédige d'autres comptes, sans indication de bénéficiaire, destinés à René II⁶⁶.

374

Face aux revendications et aux agressions du roi de France, René d'Anjou tente depuis longtemps de protéger ses principautés par une réponse faite d'apparente incompréhension, de lenteur calculée et de fausse bonne volonté pour « lui lever de son entendement toutes ymaginations et souppessons »⁶⁷, tout en s'efforçant par ailleurs, d'assurer sa succession à sa descendance, en la fondant sur des arguments juridiques solides. C'est la perspective qui continue d'animer sa volonté de résistance au roi, son puissant neveu dont il n'attend rien de bon. La différence de générations et de tempéraments, l'évolution du climat politique, les changements de société expliquent le sort des modestes principautés, dont beaucoup sont abordées par un puissant État voisin, en cette fin du xv^e siècle. Lorraine et Barrois, malgré bien des vicissitudes, parviennent à se maintenir, grâce à la politique louvoyante du roi René, grâce à l'habile vigilance de ses officiers et grâce surtout à la disparition providentielle des protagonistes de la lutte ici évoquée.

65 René de Vienne, « René II et Venise, 1480-1483 », *Le Pays lorrain*, 58^e année, 1977, p. 135-145, indique qu'il est certain que Louis XI a fait espionner René II qu'il souhaite éliminer.

66 ADM, B 508, B 509 et B 510.

67 AN, J 257, fol. 13.

TABULA GRATULATORIA

Elizabeth A. R. BROWN	Jean DEVAUX
Patrick ARABEYRE	Michel DUCHEIN
Martin AURELL	Liliane DULAC
Françoise AUTRAND	Jonathan DUMONT
Michel BALARD	Anne-Marie EDDÉ
Bernard BARBICHE	Christian FRACHETTE
Sébastien BARRET	Michaud FRÉJAVILLE
Dominique BARTHÉLEMY	Bruno GALLAND
Jean-Charles BÉDAGUE	Florent GARNIER
Yves-Marie BERCE	Alban GAUTIER
Céline BERRY	Claude GAUWARD
Valérie BESSEY	Jean-Louis GAZZANIGA
Jean-Louis BIGET	Jean-Philippe GENET
Michel BOUVARD	Nathalie GOROCHOV
Michel BUR	Denis GRISEL
Jacqueline CAILLE	Gaël GUIHARD
Philippe CAILLEUX	Christian GUILLERÉ
Jean-Christophe CASSARD	Caroline HEID
Guido CASTELNUOVO	Isabelle HEULLANT-DONAT
Jean-Marie CAUCHIES	Michel HÉBERT
Mireille CHAZAN	Marie-Annick HEPP
Jean-Claude CHEYNET	Jacqueline HOAREAU
Thierry CLAERR	Marie-Clotilde HUBERT
Roseline CLAERR	Claude JEAY
Julie CLAUSTRE	Philippe JOSSERAND
Isabelle de CONIHOUT	Pierre JUGIE
Patrick CORBET	Marie JULLIEN DE POMMEROL
Denis CROUZET	Gillette LABORY
Élisabeth CROUZET-PAVAN	Françoise LAINÉ
Stéphane CURVEILLER	Patrick LATOUR
Bruno DELMAS	Isabelle LE BIS
Patrick DEMOUY	Jean-Loup LEMAÎTRE

- Roberte LENTSCH
 Bruno LYON
 Érik LE MARESQUIER
 Yvolène LE MARESQUIER
 Guy LOBRICHON
 Serge LUSIGNAN
 Aude MAIREY
 Alain MARCHANDISSE
 Andrea MARTIGNONI
 Christophe MASSON
 Anne MASSONI
 Olivier MATTÉONI
 Franck MERCIER
 Christian de MÉRINDOL
 Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE
 Jean-Marie MOEGLIN
 Élisabeth MORNET
 Cécile MORRISSON
 Heribert MÜLLER
 Gisela NÆGLE
 François NEVEUX
 Danièle NEIRINCK
 Werner PARAVICINI
 Pierrette PARAVY
 Béatrice PEREZ
 François PLOTON-NICOLLET
 Nicole PONS
 Alain PROVOST
 Pierre RACINE
 Christiane RAYNAUD
 Christian REMY
 Annie RENOUX
 Jean-Claude RICHARD
 Denyse RICHE
 Albert RIGAUDIÈRE
 Jean-Louis ROCHER
 Emmanuel ROUSSEAU
 Guillaume SALLES
 Lydwine SCORDIA
 Bénédicte SÈRE
- Marc SMITH
 Andreas SOHN
 Monique SOMMÉ
 Michel SOT
 Véronique SOT
 Marc SUTTOR
 Guy STAVRIDÈS
 Josiane TEYSSOT
 Julien THÉRY
 Jean THIBAULT
 Pierre THIBAULT
 Jean-Yves TILLIETTE
 François-Olivier TOUATI
 Pierre TOUBERT
 Anne VALLEZ
 Jean-Marie VALLEZ
 André VAUCHEZ
 René VERDIER
 Charles VULLIEZ
 Odile WILSDORF
 Aude WIRTH JAILLARD
- Archives de l'État de Fribourg
 Archives départementales
 de la Dordogne
 Archives départementales
 des Hautes-Pyrénées
 Bibliothèque de l'Institut de France
 Centre de médiévistique, CNRS
 Délégation Centre-Est
 Direction des archives
 départementales,
 Châlon-en-Champagne
 Institut historique allemand (Paris)
 Sociétés des amis des universités
 d'Auvergne

TABLE DES MATIÈRES

Notice sur Philippe Contamine.....	7
Bibliographie des travaux de Philippe Contamine (jusqu'au 1 ^{er} février 2012).....	11
En guise d'ouverture Patrick Gilli et Jacques Paviot	43

PREMIÈRE PARTIE THÉORIE ET PRATIQUE DE LA POLITIQUE

« Plutarchus si dit et recorde... » L'influence du <i>Policraticus</i> de Jean de Salisbury sur Christine de Pizan et Jean Gerson Frédérique Lachaud	47
Instructions et avis du cardinal Pierre d'Estaing sur le gouvernement des Terres de l'Église, 1371 Armand Jamme	69
Preuves et épreuves à la fin du Moyen Âge. Remarques sur le duel judiciaire à la lumière des actes du Parlement, 1254-1350 Romain Telliez	107
Avant le procès de Jeanne d'Arc (1431) : le « dossier de l'instruction » Xavier Héлары	123

DEUXIÈME PARTIE LE MONDE DE LA CULTURE ET DE L'UNIVERSITÉ

Poésie, littérature et droit à la croisée des chemins. Autour de Cino da Pistoia et de ses amis Patrick Gilli	143
Jeu d'échecs et violence dans la société médiévale Jean-Michel Mehl	159
Simon de Brie et l'université de Paris 1264-1279 Jacques Verger	173

TROISIÈME PARTIE
LA SOCIÉTÉ NOBILIAIRE,
LA GUERRE, LES ORDRES MILITAIRES

	L'apparition des grands officiers de l'hôtel du roi et la stratification du service domestique du roi de France. La situation à la fin du XIII ^e siècle	
	Élisabeth Lalou	191
	Les grands officiers de l'hôtel sous le règne de Philippe IV le Bel	
	Bertrand du Guesclin et la société militaire de son temps. Une gloire fabriquée?	
	Thierry Lassabatère	205
	Les morts d'Azincourt. Leurs liens de famille, d'offices et de parti	
	Olivier Bouzy	221
	François de La Palud, seigneur de Varambon, un encombrant seigneur du XV ^e siècle	
	Jacques Paviot	257
412	Un épisode décisif de la Guerre du Bien public : le passage de la Seine à Moret par les armées bourguignonne et bretonne, Juillet- août 1465	
	Michel Rimboud	293
	Rémissions pour hommes d'armes	
	Pierre Pégeot	307
	Service de Dieu, service du prince. Le lignage des Giresme, chevaliers du prieuré de France, XIV ^e -XVI ^e siècle	
	Jean-Marc Roger	315
	Tableau généalogique de Regnault et Nicole de giresme. Louis XI et le siège de Rhodes À propos d'un acte inédit de Philippe de Commynes	
	Laurent Vissière	341

QUATRIÈME PARTIE
GESTION ET EXPLOITATION DES TERRITOIRES

	Le roi René et le Barrois dans les années 1470. L'apport de ses lettres patentes	
	Hélène Schneider	361
	Louis XI et les Limousins récalcitrants (1471). Un épisode des rapports entre pouvoir central et élites locales dans la France de la fin du Moyen Âge	
	Jean-François Lassalmonie	375
	Anastomoses. Les connexions économiques à la fin du Moyen Âge : le cas de la Baie	
	Jean-Luc Sarrazin	391
	<i>Tabula gratulatoria</i>	409
	Table des matières	411

